



AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

LES SYMPOSIUMS



GIVRAGE AERONAUTIQUE

Actions de réduction du risque « givrage »

Fabienne Herledan
DGAC/DCS/MQ/QAD

jeudi 16 octobre 2008

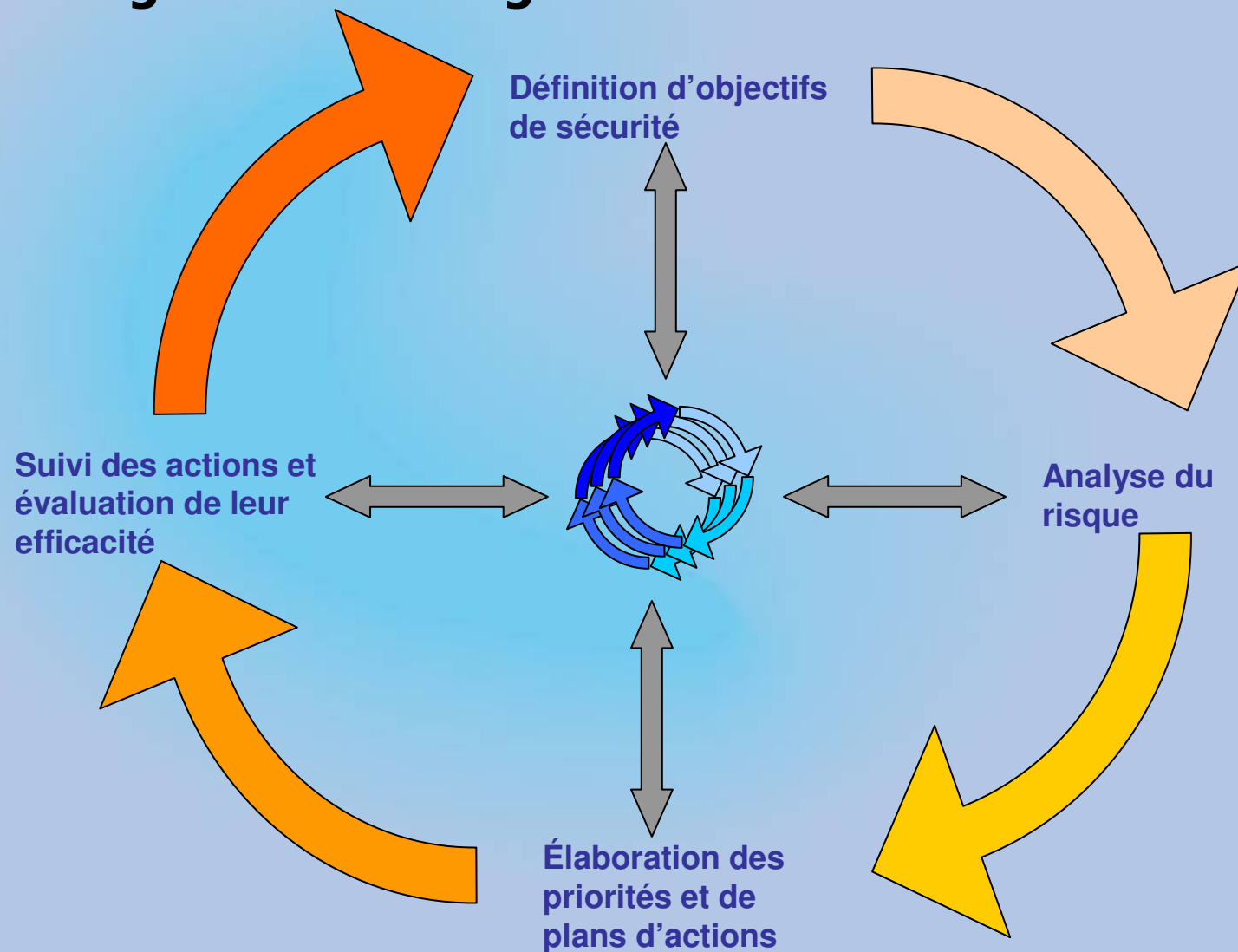
direction générale
de l'Aviation civile

direction
du Contrôle
de la sécurité



Actions de réduction du risque « givrage »

Le cadre général du Programme de Sécurité de l'État (PSE)



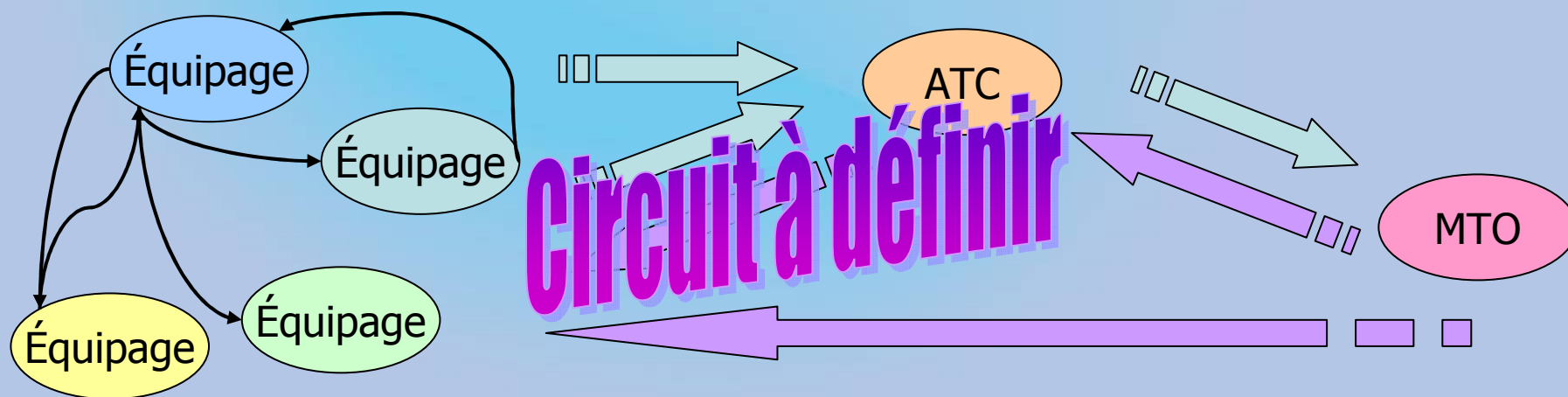


Actions de réduction du risque « givrage »

1er axe de travail :

Améliorer la communication et la circulation de l'information météo

- Développer la culture du PIREP/AIREP
- Définir le circuit de l'information
- Disposer de retours d'expérience pour améliorer les prévisions



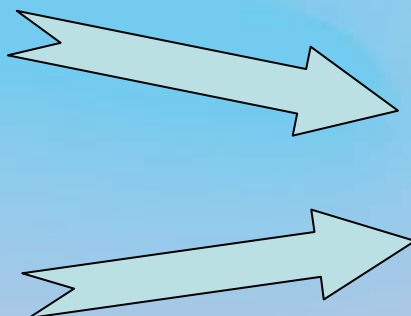
Actions de réduction du risque « givrage »

2ème axe de travail : Promouvoir auprès de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) la modification des exigences réglementaires concernant l'emport de systèmes permettant d'alerter les équipages en conditions givrantes

- Rappel des conclusions de l'IPHWG
- Étude sur l'opportunité de rendre l'APM obligatoire sur les ATR
- ➔ Action auprès de l'AESA



**DGAC, constructeurs,
exploitants...**



Actions de réduction du risque « givrage »

3ème axe de travail : Améliorer la formation et la sensibilisation des PN au risque givrage

- Étudier comment améliorer la formation initiale (voir les messages principaux de ce symposium)
- Utiliser l'analyse de situations rencontrées en exploitation lors des formations récurrentes



Actions de réduction du risque « givrage »

4ème axe de travail : Participer activement aux travaux de l'AESA visant à mieux définir les exigences relatives aux traitements de dégivrage et d'antigivrage au sol et à la compétence des agents au sol

- Prestataires de services assurant les tâches de dégivrage/antigivrage au sol, des acteurs clés dans la chaîne de sécurité
- Travaux AESA amorcés mais les objectifs affichés sont lointains
- ISAGO, initiative IATA, à suivre...



Actions de réduction du risque « givrage »

5ème axe de travail : Promouvoir la transmission des comptes-rendus des événements givrage

- Un événement non notifié est un événement qui ne s'est jamais passé !
- Ces comptes-rendus sont utiles à la DGAC mais aussi d'abord au sein de l'entreprise
- L'accent est mis sur les activités d'assistance en escale concernant le givrage :
 - l'activité est encore mal connue
 - notifier un incident est nouveau
- Un réflexe :
- http://www.aviation-civile.gouv.fr/html/actu_gd/secu3/incidents/indicent.html

